



PREFET MARITIME
DE L'ATLANTIQUE



PREFET DES COTES-D'ARMOR

Compte rendu
Instance de concertation de l'éolien en mer
en baie de Saint-Brieuc
du 13 novembre 2018

Liste des participants :

M. LE BRETON, préfet des Côtes-d'Armor
M. LOZIER, préfet maritime de l'Atlantique
M. LE DIREACH, adjoint du préfet maritime en charge de l'action de l'Etat en mer (AEM)
Mme OBARA, secrétaire générale de la préfecture des Côtes-d'Armor
M. BESSIN, directeur départemental des territoires et de la mer des Côtes-d'Armor (DDTM)
M MANGAN, directeur adjoint de la DDTM des Côtes-d'Armor, délégué mer et littoral
M. FAUVILLE, direction départementale des finances publiques des Côtes-d'Armor (DDFIP 22)
Mme Marianne PIQUERET, préfecture maritime
M. HANNEDOUCHE, SGAR Bretagne

M. GUIDA, States of JERSEY, député assistant du ministre de l'environnement
Mme DAY, States of JERSEY, chargée de mission

Mme RESMOND, assistante parlementaire de M. BERVILLE, député
M. TOQUE, assistant de M. JONCOUR, député
Mme CLAVIER et Mme WILLEMAIN, assistantes de M. BOTREL, sénateur
M. LORMEL, attaché parlementaire de M. VASPART, sénateur

M. SIMELIERE, vice-président de Saint-Brieuc Armor Agglomération, maire de Saint-Quay-Portrieux
Mme BLINTZOWSKY, conseillère communautaire de Dinan Agglomération
Mme GUERVILLY, maire d'Erquy
M. MANGOLD, maire de Plouézec
M. SIMON, conseiller municipal de Plouézec
Mme BELLIARD, maire de Plévenon
Mme MILIN, conseillère municipale de Saint-Brieuc
Mme BLINTZOWSKY, adjointe au maire de Fréhel
M. OMNES, maire de Plurien
M. LEBAS, maire de Pléneuf Val-André
M GOMET, maire de Saint-Alban
M. PERRUCHON et M. HINGANT, conseillers municipaux de Hénansal

M. Chérif IZRI, ville de Saint-Brieuc
Mme BERTHO, chargée de mission Saint-Brieuc Armor Agglomération
M. LERAT, Chambre de commerce et d'industrie des Côtes-d'Armor
M. ABERVE, Côtes-d'Armor Développement
M. COUDRAY, président du Comité départemental des pêches maritimes et des élevages marins des Côtes-d'Armor
M. LE DROUGMAGUET, Comité départemental des pêches maritimes et des élevages marins des Côtes-d'Armor
M. LECLER, président du Comité départemental des Pêches maritimes et des élevages marins d'Ille-et-Vilaine
M. ABBEST, société nationale de sauvetage en mer (SNSM) des Côtes-d'Armor
M. MANGIER, station de pilotage du port du Légué
M. LE BOUCHER, président du Comité départemental de Voile
M. CORLOUER, Vedettes de Bréhat

M. TOQUIN, président Vivarmor Nature
M. MARTIN, M. LECOEUR et M. LABAUNE, représentants de la fédération des associations
environnementales des Côtes de Penthièvre et d'Émeraude (UPEEL)
M. DE LA MOTTE, membre association « Gardez Les Caps »
M. FORTIN, chargé de mission Bretagne Vivante
M. HINAULT, président de l'Agence locale de l'énergie l'agglomération de Saint-Brieuc
M. FEVRIER, groupe d'études Ornithologiques des Côtes-d'Armor (GEOCA)
M. SOULAINÉ, Malicorne Surf association

M. SOENEN, Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement
(CEREMA) Saint-Brieuc
M. ABELLARD, agence française pour la biodiversité
Mme REMAUD, agence française pour la biodiversité
M. AUGÉ, office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS)

M. BOYADJIS, réseau transport d'électricité (RTE)
Mme PITOU-AGUDO, déléguée pour la région Ouest réseau transport d'électricité

M. Emmanuel ROLLIN, Ailes Marines
Mme Caroline PIQUET, Ailes Marines
M. Bertrand GUIDEZ, Ailes Marines
M. Raphaël DUFEU, Ailes Marines
Mme Marie THABARD, Ailes Marines
M. Gwennael JEZEQUEL, Ailes Marines
Mme France KIRCHSTETTER, Ailes Marines
Mme Annaig TREDAN, Néodyme Breizh
M. Cédric TURNACO, SIEMENS- GAMESA

M. LEMAITRE, gendarmerie nationale des Côtes-d'Armor
M. VAUDOUT, direction interrégionale de la mer Nord-Atlantique Manche-Ouest
Mme BIZARD, direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
Mme LE POCHER, direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
M. FROUX, direction départementale des territoires et de la mer des Côtes-d'Armor
Mme TREHET, direction départementale des territoires et de la mer des Côtes-d'Armor
M. DIDIER, direction départementale des territoires et de la mer des Côtes-d'Armor
M. PIQUET, direction départementale des territoires et de la mer des Côtes-d'Armor
Mme DAGORNE, service territorial de l'architecture et du patrimoine des Côtes-d'Armor
M. LENOTRE, SDRT préfecture des Côtes-d'Armor

Mme GOSSE, opérateur Natura 2000 « Trégor Goëlo »
M. QUERE, opérateur Natura 2000 « Cap-Erquy-Cap Frehel »
M. CORMIER, M. OISEL, opérateur Natura 2000 « Saint-Brieuc Est »

Excusés :

M. CHESNAIS-GIRARD, président du Conseil régional de Bretagne
M. CADEC, président du Conseil départemental des Côtes-d'Armor
Mme MICHEL et Mme MEHEUST, vices-présidentes du Conseil départemental des Côtes-d'Armor
M. MORIN, conseiller départemental du canton de Pléneuf-Val-André
M. ROBERT et Mme GUIGNARD, conseillers départementaux du canton de Trégueux
Mme LANGLAIS, conseillère départementale du canton de Saint-Brieuc Est
M. le Président de Leff Communauté
M. le Maire de Bréhat
M. le Maire de Pordic
Mme le Maire de Langueux
M. le Maire de Morieux
M. le Maire de Matignon
Mme le Maire de Saint-Cast-le-Guildo
Le Président du Comité régional des Pêches maritimes et des élevages marins de Normandie
La Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi
Le service hydrographique et océanographique de la marine
M. DUPORTE, membre du conseil scientifique
M. GALLY, membre du conseil scientifique
M. HASSANI, membre du conseil scientifique
M. KERBIRIOU, membre du conseil scientifique
M. SIBLET, membre du conseil scientifique
M. YESOU, membre du conseil scientifique
M. CARPENTIER, membre du conseil scientifique
M. PAULET, membre du conseil scientifique
M. YBERT, membre du conseil scientifique
M. PONSERO, membre du conseil scientifique

1) Propos introductifs.

Monsieur LE BRETON, préfet des Côtes-d'Armor ouvre la réunion et rappelle l'objectif d'information de l'état d'avancement du projet de parc éolien auprès de cette instance de concertation qui se réunit pour la neuvième fois et dont la dernière réunion s'est tenue le 17 février 2017. Il salue la présence d'un représentant des autorités de Jersey. Il précise qu'il s'agit de la première instance de concertation et de suivi depuis la signature des autorisations le 28 mars 2017 et 18 avril 2017. Il rappelle enfin que le projet a été confirmé en juin dernier lors de la visite du Président de la République au Cap Fréhel suite à la renégociation tarifaire.

Monsieur LOZIER, préfet maritime de l'Atlantique nouvellement nommé, ajoute que les services de l'État feront tout pour faire avancer les projets d'énergie marine renouvelable (EMR) avec prise en compte, en particulier, des aspects nautique et sécurité maritime. Il précise que la façade maritime atlantique compte plusieurs projets EMR parmi lesquels figure celui de Saint-Brieuc mais aussi celui de Saint-Nazaire et de Noirmoutier. Il rappelle l'importance accordée par l'État et la Région aux EMR en Bretagne.

Le diaporama présenté par la DDTM (B. DIDIER, D. FROUX) et les porteurs de projet Ailes Marines (E. ROLLIN, B. GUIDEZ) ainsi que de RTE (J.M. BOYADJIS et C. PITOU-AGUDO) sera mis en ligne sur le site internet de la préfecture.

2) Présentation du diaporama.

Le diaporama, annexé au présent compte rendu, synthétise :

- 1) les autorisations signées en avril 2017 (DDTM)
- 2) une information sur l'état d'avancement du projet de parc éolien (Ailes Marines)
- 3) une information sur le projet de raccordement (RTE)

- 4) une présentation des travaux du comité de gestion et de suivi, notamment le suivi des prescriptions (DDTM)
- 5) les perspectives (Ailes Marines et RTE)

3) Information sur l'état d'avancement du projet de parc éolien

- *Les avancées et réalisations depuis la dernière instance de concertation du 10 février 2017 (Intervention de Monsieur GUIDEZ, Ailes Marines) :*

Monsieur GUIDEZ dresse un bilan des avancées du projet :

- obtention des autorisations, 6 recours en cours donc certains datent de 2012 lors de l'attribution du marché puis recours en 2017 et 2018 sur les autorisations préfectorales
- campagnes de mesures en mer (géotechnique, bruit, bouées lidars)
- définition des protocoles de suivi et lancement des premières campagnes de suivi environnemental
- concertation

Monsieur GUIDEZ précise par ailleurs le renforcement des équipes d'Ailes Marines en phase pré-opérationnelle : 50 équivalents temps pleins (ETP) aujourd'hui avec une montée en puissance des emplois créés ou redéployés pour atteindre progressivement le chiffre de 200 ETP pendant les deux ans de la phase de construction (avec également des centaines d'emplois mobilisés chez les sous-traitants d'Ailes Marines).

- *La renégociation sur le rachat de l'électricité (AM, E. ROLLIN) :*

Monsieur ROLLIN rappelle que le projet de contrat d'achat de décembre 2017 comportait une clause de baisse du tarif d'achat en cas d'amélioration de la rentabilité du projet (plus de vent, baisse des investissements...). Monsieur ROLLIN précise que les conditions du marché ont changé depuis 2011 (les conditions de financement sont meilleures et les premiers retours d'expérience permettent d'espérer que le projet coûte moins cher). L'État a souhaité mettre en œuvre cette clause dès maintenant pour transférer le risque vers le porteur de projet. Pour cela l'État a notamment utilisé comme moyen de pression la loi ESSOC qui lors de sa première rédaction prévoyait la possibilité d'annuler les projets retenus si les porteurs de projet refusaient de renégocier les tarifs de rachat. Une commission de négociation s'est mise en place, présidée par un conseiller-maître à la Cour des comptes. Monsieur ROLLIN souligne que la durée des négociations a été très contrainte : de mai à mi-juin et si aucun accord n'était trouvé, il y avait possibilité pour l'État de stopper le projet en cas de désaccord persistant. Au final, Monsieur ROLLIN précise qu'une baisse moyenne de 25 % des tarifs d'achat des différents projets a été annoncée dans les différents communiqués de presse de l'État. Avant que la question ne lui soit posée Monsieur ROLLIN tient à dire que le montant exact du prix de rachat ne sera pas communiqué par Ailes Marines (les industriels ont pour principe de ne pas communiquer sur le sujet).

Postérieurement à la réunion de l'instance de concertation et de suivi : en marge du CIMER du 15 décembre à Dunkerque, le ministre de la transition écologique et solidaire a formellement approuvé les offres améliorées.

Sur le diaporama, diapositive 27, Monsieur ROLLIN mentionne une rectification à apporter par rapport au contenu inscrit dans le diaporama. En effet, la clause de baisse du tarif d'achat de l'électricité n'est pas liée à une baisse de l'investissement du projet comme mentionné dans la diapositive mais à une modification du taux de rentabilité du projet .

- *L'actualité sur le volet industriel (Ailes Marines, E. ROLLIN) :*

Port du Havre : 750 emplois sont prévus pour la production des pales des éoliennes (accord entre Le Havre et Siemens-Gamesa) avec un démarrage de la production en 2021.

Les mâts devraient également être produits en France.

Pour les fondations : 3 fournisseurs sont en lice pour une installation sur le polder de Brest. L'appel d'offres est en cours (retardé par les renégociations tarifaires) choix du fournisseur début 2019. Création de 250 ETP sur 2 ans pour fabriquer les fondations.

Pour la sous-station et les câbles inter-éoliennes: choix en 2019.

- *Le port de maintenance (Ailes Marines, E. ROLLIN) :*

Nécessité pour Ailes Marines de pouvoir disposer :

- d'un accès 24 h sur 24, 7 jours sur 7 ;
- d'une hauteur d'eau de 2,5 m minimum dans le port ;
- d'un bâtiment d'environ 1 100 m² sur 2 étages, surfaces extérieures de stockage et de manutention ;
- d'un quai de chargement et ponton pour 3 navires d'environ 30 m ;
- sans maintenance lourde (ex : changement de pale qui se fera directement par transport en mer).

Les ports qui répondent aux caractéristiques recherchées ne sont pas très nombreux et sont déjà bien occupés.

Monsieur ROLLIN souligne qu'une concertation est en cours entre tous les acteurs concernés. Il tient à préciser qu'Ailes Marines ne communiquera pas plus précisément tant qu'un accord ne sera pas trouvé.

4) Information sur le projet de raccordement (RTE, JM. BOYADJIS)

Sur les travaux en mer, Monsieur BOYADJIS précise qu'un appel d'offres est en cours (depuis fin 2017) auprès de câblers, le choix sera effectué à l'été 2019. Il rappelle que cet appel d'offres est très exigeant, car il reprend l'ensemble des mesures prévues dans les autorisations. Les premiers candidats sont connus. Monsieur BOYADJIS indique qu'un travail itératif permettra de retenir la meilleure offre.

Monsieur BOYADJIS informe également qu'une étude de turbidité et sécurité en mer est en cours.

Sur l'atterrage, Monsieur BOYADJIS informe l'instance :

- des contacts réguliers de RTE avec la mairie d'Erquy pour définir des scénari de travaux en tenant compte des retours de la collectivité ;
- de l'étude bathymétrique sur le trait de côte (pour déterminer la cote la plus basse afin de pouvoir ensouiller les câbles à au moins 2 m de profondeur). Aujourd'hui Monsieur BOYADJIS précise que l'évolution est peu perceptible mais que dans tous les cas les études sur la plage de Caroual se poursuivront jusqu'aux travaux.

Sur le raccordement terrestre Monsieur BOYADJIS rappelle l'état d'avancement :

- 90 % des conventions signées ; une convention avec recours ;
- acquisition des parcelles début 2018 pour l'extension du poste de la Doberie ;
- le câblier fournira le câble terrestre et maritime ;
- un autre appel d'offres sera passé pour la partie génie civil à terre. Un forum se tiendra au deuxième semestre 2019 pour identifier les offres locales, de génie civil, de logement, de restauration etc... ce qui générera de l'emploi local pendant le chantier ;
- les travaux sont envisagés à partir du printemps 2020, la pose des câbles en mer au printemps 2022. On peut estimer qu'à partir de printemps 2023 les premières éoliennes débiteront sur le réseau.

La directrice régionale de RTE précise que la loi ESSOC du 10 août 2018 impose désormais que le raccordement soit financé par RTE.

5) Échanges (Questions/réponses)

1. Question de Monsieur DE LA MOTTE, Gardez les Caps :

Depuis la dernière instance, un certain nombre d'opérations ont été réalisées, notamment des carottages. Ailes Marines peut-elle donner un aperçu des résultats des premiers carottages ? Car il existe un problème sur la qualité du granit (certains géologues estiment que les fonds sont très hétérogènes et qu'il ne pourra y avoir de fondations identiques). Ces fondations nécessiteront donc probablement une adaptation des jackets au cas par cas.

Réponse d'Ailes Marines (Monsieur ROLLIN) :

Une première campagne géophysique et géotechnique a été réalisée en 2012, celle-ci a été complétée en 2017 par 62 carottages, ainsi qu'une étude géophysique plus précise. Les sols de la baie sont effectivement hétérogènes. 40 % des fonds de la zone du parc sont constitués d'une épaisse couche de sédiments (40 à 45 m d'épaisseur), les 60 % restants sont recouverts d'une fine couche de sédiment sur des roches dures à extrêmement dures de type magmatique. L'analyse des résultats est en cours, mais on sait d'ores et déjà que la longueur des pieux sera adaptée à la nature des sols et sera propre à chaque position d'éolienne. Dans tous les cas la fondation jacket à base triangulaire trois pieux reste la solution retenue. Les pieux seront plus courts dans une roche très dure (aux alentours de 28 mètres) et pourront atteindre jusqu'à 50 m de profondeur dans une roche fragmentée avec sédiments. La présentation des résultats de cette étude est prévue dans les autorisations et sera faite lorsque les conclusions seront connues. Les dimensions des fondations dépendent également de la bathymétrie qui n'est pas homogène sur la zone.

2. Question de Monsieur MANGOLD, Maire de Plouézec :

Il souligne les difficultés de trouver des mesures compensatoires en matière d'environnement sur 40 ans. L'état des lieux est difficile à faire et il est difficile de phaser les mesures. Ce qui est mentionné dans l'étude d'impact est intéressant mais limité. Quelles sont les compensations pour le paysage ?

Réponse de Monsieur le Préfet :

Il rappelle qu'il existe plusieurs types de compensations dans ce projet et que même s'il n'existe pas de compensation sur le paysage, des compensations financières existent. Par ailleurs il précise que des mesures de compensations sont encadrées par le droit français à travers des mesures ERC (éviter, réduire, compenser). Pour ce qui concerne l'activité scientifique, Monsieur le Préfet souligne que sur ce projet celle-ci est assez intense, le conseil scientifique étant déjà pleinement engagé sur ce projet.

3. Question de Monsieur IZRI, Ville de Saint-Brieuc :

Quelles sont les améliorations apportées par les modifications sur le projet de parc (changement de fournisseurs d'éoliennes, du type de système de refroidissement pour la sous-station et du nombre de pieux pour les fondations) ?

Sur la propagation des ondes sonores, la méthode du rideau de bulles n'ayant pas été retenue, quelle nouvelle méthode est proposée ?

Réponse d'Ailes Marines (Monsieur ROLLIN) :

Pour les éoliennes, Monsieur ROLLIN indique que le changement est lié aux restructurations industrielles (choix imposé par Siemens Gamesa). Il rappelle que le fournisseur initial Aréva s'est associé à Gamesa (création de la société Adwen) avant de tout lui céder. Dans un second temps, Gamesa s'est associé à Siemens, absorbant Adwen. Quand Siemens s'est associé à Gamesa, Monsieur ROLLIN précise que Siemens avait déjà une éolienne de 8 MW développée et donc son souhait était de ne plus développer celle d'Adwen. Les caractéristiques restent les mêmes. Monsieur ROLLIN rajoute que le plan industriel est maintenu.

Sur ce sujet Monsieur ROLLIN tient à souligner que Siemens a déjà largement installé en versions 6 et 7 MW la future éolienne de 8 MW du projet. Elle est donc plus fiable qu'aurait pu l'être la machine d'Adwen, dont Ailes Marines était le premier client.

Pour la sous-station, Monsieur ROLLIN précise qu'initialement c'était un refroidissement par eau (donc avec rejet d'eau à 50° C dans la mer). Aujourd'hui Monsieur ROLLIN confirme que le refroidissement par air a moins d'impact et est la tendance du marché.

Pour la fondation, Monsieur ROLLIN indique que ce sont les options de désign qui permettent aujourd'hui de simplifier et d'alléger la masse d'acier, la solution trois pieux sera d'après Monsieur ROLLIN plus simple à fabriquer et à installer que la fondation quatre pieux initialement prévue.

Réponse d'Ailes Marines (Madame PIGUET) :

Sur la question du bruit, en réponse Madame PIGUET précise qu'il est impossible d'utiliser les systèmes utilisés aujourd'hui sur les parcs à l'étranger, en raison des conditions hydrodynamiques sur le site notamment. Ailes Marines s'engage à tester des systèmes de réduction du bruit innovants sur deux fondations.

3. Question de Monsieur CORMIER, Saint-Brieuc-Armor Agglomération, opérateur Natura 2000 :

Il demande des précisions sur le lieu exact de l'atterrage, en raison de l'existence sur la plage d'espèces sensibles.

Réponse de RTE (Monsieur BOYADJIS) :

Monsieur BOYADJIS répond que la présence d'habitat sensible a bien été pris en compte dans l'étude d'impact et dans l'étude d'incidence Natura 2000. Il précise que l'atterrage se situera dans la continuité du parking actuel avec un impact uniquement en phase travaux.

4. Question de Monsieur MARTIN, fédération des associations environnementales des Côtes de Penthièvre et d'Emeraude (UPEEL)

Il fait part aux membres de l'instance que sur le porter à connaissance de l'évolution du projet adressé au préfet le 28 novembre 2017, Ailes Marines en page 2 de ce document se dédouane de toute responsabilité. Le texte intégral de cette intervention comme demandé par Monsieur MARTIN est annexé au présent compte rendu

Réponse d'Ailes Marines Monsieur ROLLIN :

Monsieur ROLLIN précise qu'il s'agit là d'une formule conservatoire type qui figure dans bon nombre de documents industriels et qu'en cas de contentieux, l'appréciation souveraine du juge sera la seule prise en compte. Il souligne par ailleurs qu'il n'y a aucun risque qu'Ailes Marines se dédouane devant un juge sur sa responsabilité dans le cadre d'études réalisées pour son propre compte.

Réponse de Monsieur le Préfet :

C'est une formule d'usage purement juridique. Dans tous les cas, le juge aura le dernier mot.

5. Question de Monsieur DE LA MOTTE, Gardez les Caps :

Il note que la réduction de 25 % du tarif d'achat est compensée par le financement par RTE du raccordement. Comment se feront les ajustements nécessaires en cas d'augmentation du budget prévisionnel du projet ?

Réponse d'Ailes Marines Monsieur ROLLIN :

Monsieur ROLLIN répond que le raccordement ne rentre pas dans l'évaluation des 25 % (la réduction ne concerne que le parc). Il précise par ailleurs que si le montant de l'investissement augmentait par rapport à ce qui était prévu, la prise en charge en reviendrait à Ailes Marines sans révision du tarif d'achat.

Réponse de RTE Madame PITOU-AGUDO :

La représentante de RTE confirme la prise en charge du raccordement pour permettre à terme le raccordement de plusieurs producteurs et donc ainsi favoriser la mutualisation des coûts de raccordement.

6. Question de Monsieur DE LA MOTTE, Gardez les Caps :

Quel est le retour d'expérience sur les éoliennes Gamesa 3 MW installées en Grande-Bretagne qui ont nécessité le remplacement de pièces peu de temps après leur mise en service ?

Réponse de Siemens- Gamesa (Monsieur Cédric TURNACO) :

Ceci est extrêmement rare, il s'agit de vieux modèles d'éoliennes. Il précise que celles de Saint-Brieuc seront à entraînement direct. Il rajoute qu'au moins 1 000 éoliennes similaires à celle de Saint-Brieuc seront installées à horizon 2020 (400 sont déjà installées entre 6 et 8 MW) avec un retour d'expérience très intéressant d'ici 2023. Il précise enfin que le contrat de maintenance qui lie Gamesa-Siemens à Ailes Marines mentionne que s'il y a défaillance sur les machines, des pénalités sont prévues à la charge de Siemens-Gamesa.

7. Questions de Monsieur FORTIN, Bretagne Vivante :

Quel pouvoir a le comité de gestion et de suivi (CGS) vis-à-vis des deux maîtres d'ouvrage (conseil ? validation ? prescription ?). Pourquoi n'y a-t-il pas d'associations de protection de l'environnement, ni de personnes de la société civile dans le CGS ?

Réponse de Monsieur le Préfet :

Monsieur le Préfet précise qu'un projet de cette ampleur nécessite un besoin de compétences scientifiques, d'où la mise en place d'un conseil scientifique (CS) qui éclaire la décision du CGS, le CS ayant un avis consultatif.

Monsieur le Préfet rappelle que tous ces rôles sont clairement définis dans les autorisations préfectorales qui créent le CGS et le CS :

- Le CGS est présidé par le représentant de l'État avec pour objectif un suivi du projet et une veille à la mise en place des mesures de suivi. Il peut proposer des adaptations de ces mesures au vu de leur efficacité, ces propositions étant ensuite soumises à la validation du préfet ou du préfet maritime selon le champ de compétence requis
- L'instance de concertation est le lieu pour informer et discuter avec la société civile. Monsieur le Préfet insiste pour que chaque instance conserve son rôle.

8. Questions de Monsieur ABELLARD Agence française pour la biodiversité :

Pour un bon fonctionnement de ces instances (CGS et CS), il est souhaitable que la saisine du CS se fasse avant la CGS et non après. Il souhaite avoir les documents 1 mois avant la réunion pour fournir un avis éclairé.

Réponse de Monsieur le Préfet :

Monsieur le Préfet lui répond que ces instances sont récentes et en phase de rodage, mais que la remarque est bien notée.

9. Question de Monsieur MANGOLD Maire de Plouezec :

Comment le public concerné va être informé du projet ?

Réponse de Monsieur le Préfet :

La présente instance a justement pour but d'informer la société civile. Les élus sont membres de l'instance et invités. Ils sont un relais auprès des populations.

Réponse de RTE (Monsieur BOYADJIS) :

Monsieur BOYADJIS répond qu'une info du public est prévue en 2019, avant le démarrage des travaux.

Réponse d'Ailes Marines (Monsieur ROLLIN) :

Deux voies de communications sont possibles auprès du public :

- la présente ICS via ses membres et les comptes-rendus mis à disposition sur Internet
- les actions de communication initiées par Ailes Marines qui est justement en train d'identifier des acteurs pour organiser de nouvelles réunions d'information. Ailes Marines prend note que la commune de Plouezec est demandeuse.

10. Question de Monsieur MARTIN, fédération des associations environnementales des Côtes de Penthièvre et d'Emeraude (UPEEL) :

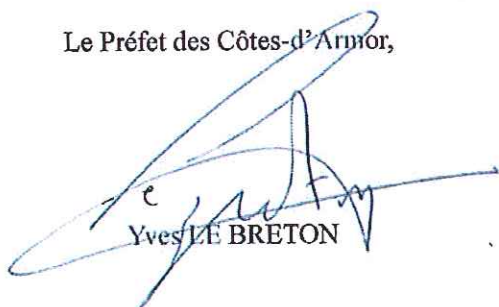
Comment obtenir la meilleure technologie lors des appels d'offres ?

Réponse d'Ailes Marines Monsieur ROLLIN :

Monsieur ROLLIN indique que chaque industriel a sa propre solution ; il y a cloisonnement des fournisseurs car secret industriel et commercial à préserver.

Monsieur le Préfet et Monsieur le Préfet maritime lèvent la réunion à 16 h 30 après avoir remercié spécifiquement les deux représentants de Jersey.

Le Préfet des Côtes-d'Armor,



Yves LE BRETON

Le Préfet Maritime de l'Atlantique,



Jean Louis LOZIER



**ANNEXE AU COMPTE-RENDU INSTANCE DE CONCERTATION DE L'EOLIEN EN
MER EN BAIE DE SAINT-BRIEUC DU 13 NOVEMBRE 2018**

Texte lu par Jean-Pierre MARTIN et Gérard LABAUME, représentants de la fédération des associations environnementales des Côtes-d'Armor de Penthièvre et d'Emeraude (U.P.E.E.L) lors de la 9ème réunion de l'instance de concertation et du suivi du parc éolien du 13 novembre 2018.

Texte lu par Jean-Pierre Martin et Gérard Labaune, représentants de la fédération des associations environnementales des Côtes de Penthièvre et d'Emeraude (U.P.E.E.L) lors de la 9ème réunion de l'instance de concertation et du suivi du parc éolien du 13 novembre 2018 à St Brieuc.

Monsieur le Préfet ,

Nous avons pris connaissance du "**Porter à connaissance des évolutions du projet**" rédigé par Ailes Marines SAS et remis à vos services le 30 octobre 2017.

En préambule de ce document, en page 2, figure l'avertissement suivant :

"Avertissement: ce document a été préparé par Ailes Marines SAS ("Ailes Marines").

Ailes Marines ne saurait consentir une quelconque garantie relative à l'exactitude ou au caractère exhaustif de ce document ni à la méthodologie employée ou la teneur de son contenu, ni au statut du présent document. Ailes Marines n'assumera aucune responsabilité au titre des informations contenues dans ce document et tout destinataire de ce document prenant une décision sur la base de celui-ci sera seul responsable de sa décision sans que ce destinataire, ou toute autre personne à laquelle ce dernier aurait transmis ce document, ne puisse rechercher sur cette base la responsabilité d'Ailes Marines ou de l'une quelconque des sociétés du groupe auquel Ailes Marines appartient. Toute personne destinataire de ce document s'engage à considérer les informations dudit document comme strictement confidentielles. "

C'est ainsi que Ailes Marines SAS refuse d'assumer la responsabilité des données des études sur lesquelles est basé son projet.

Comment, dans ces conditions, peut on envisager un projet de 2,5 milliards d'euros ne reposant sur aucune certitude ?

En cas de non respect des impératifs réglementaires, la question se pose alors des responsables devant appliquer et financer les termes correctifs.

Les seuls responsables des conséquences qui vont en découler seront, selon l'avertissement d'Ailes Marines SAS, ceux qui auront cru à ces hypothèses, à savoir, le Préfet, le ministère, etc. ... bref à tous ceux qui auront contribué à la réalisation de ce projet.

Nous vous demandons à ce que notre présente intervention soit annexée au procès verbal de cette réunion.